



**VILLE DE PORNICHET**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**NOTE DE PRESENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2023**

## Sommaire :

I.	Les résultats financiers 2022 .....	2
II.	Présentation budgétaire de la section de fonctionnement. ....	4
A.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	4
B.	Les recettes de fonctionnement. ....	6
III.	Présentation budgétaire de la section d'investissement. ....	9
A.	Un niveau de dépenses d'investissement toujours soutenu. ....	9
B.	Les recettes d'investissement. ....	11
IV.	Des ratios financiers toujours performants. ....	13
V.	Le budget annexe Quai des Arts.....	15
VI.	Le budget annexe Energies Renouvelables. ....	16
VII.	Consolidation du budget principal et des budgets annexes. ....	16

Le cycle budgétaire 2022 entamé avec le vote du budget primitif en décembre 2021 s'achève avec le compte administratif. Ce dernier retrace l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes de la collectivité.

Comme les années précédentes, les indicateurs financiers de cet exercice 2022 affichent des niveaux de performance élevée avec notamment :

- Une épargne brute élevée : 7,35 M€,
- Un volume d'investissement conséquent de près de 17 M€,
- Un endettement de 18,82 M€,
- Un ratio de désendettement de 2,56 ans (4 ans en 2021 pour les communes de la même strate),
- L'absence d'augmentation des taux des impôts locaux.

## I. Les résultats financiers 2022

La clôture de l'exercice 2022 permet de constater les résultats suivants :

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - VUE D'ENSEMBLE

(d'après le document technique du CA 2022 - tableau II A.1)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 525 875,35	G	26 101 725,58	5 575 850,23
	Section d'investissement	B	19 623 778,55	H	18 799 549,53	-824 229,02
REPORTS	Reports en section de fonctionnement (002)	C		I	3 481 140,09	3 481 140,09
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)		J (si excédent)	2 346 371,11	2 346 371,11
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>40 149 653,90</b>	<b>=G+H+I+ J</b>	<b>50 728 786,31</b>	<b>10 579 132,41</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K		
	Section d'investissement	F	5 422 665,47	L	1 926 157,12	-3 496 508,35
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023</b>		<b>=E+F</b>	<b>5 422 665,47</b>	<b>=K+L</b>	<b>1 926 157,12</b>	<b>-3 496 508,35</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	20 525 875,35	=G+I+K	29 582 865,67	9 056 990,32
	Section d'investissement	=B+D+F	25 046 444,02	=H+J+L	23 072 077,76	-1 974 366,26
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>=A+B+C+D+E+F</b>	<b>45 572 319,37</b>	<b>=G+H+I+J+K+L</b>	<b>52 654 943,43</b>	<b>7 082 624,06</b>

Avant la prise en compte des restes à réaliser (engagements financiers non réalisés en 2022 dont les crédits sont reportés en 2023), l'exercice 2022 présente un excédent global de clôture de 10 579 K€ qui se décompose comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2022 : 5 576 K€,
- Résultat d'investissement 2022 : - 824 K€,
- Prise en compte de l'excédent de fonctionnement au titre des années précédentes : 3 481 K€,
- Prise en compte de l'excédent d'investissement au titre des années précédentes : 2 346 K€,

La répartition par section budgétaire de ces 10 579 K€ est donc la suivante :

- Excédent global de fonctionnement : 9 057 K€,
- Excédent global d'investissement : 1 522 K€.

En intégrant le solde des restes à réaliser, soit – 3 496 K€, le résultat 2022 cumulé est de 7 083 K€.

Les restes à réaliser en dépenses sont notamment liés à des décalages de crédits relatifs à des acquisitions foncières (372 K€), des enfouissements de réseaux (104 K€), l'aménagement du mini-golf (180 K€) ou bien encore des acquisitions de véhicules (209 K€).

Le reversement des acomptes encaissés au titre de l'AMI des ports de plaisance au futur délégataire est également prévu dans ces restes à réaliser pour 3 029 K€.

Par conséquent, ces acomptes sont sans impact sur le montant du résultat global de clôture.

La répartition par section budgétaire de ces 7 083 K€ est la suivante :

- Excédent cumulé de fonctionnement : 9 057 K€,
- Déficit cumulé d'investissement : 1 974 K€.

Il est intéressant de constater que le résultat global de fonctionnement de 9 057 K€ est nettement supérieur à celui prévu au budget. En effet, l'excédent prévisionnel (chapitre 023 + chapitre 022) était de 8 349 K€. L'amélioration est donc de 708 K€ traduisant la bonne gestion constante de la collectivité conformément à nos engagements politiques.

## II. Présentation budgétaire de la section de fonctionnement.

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement.

#### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (d'après le document technique du CA 2022 - tableau II A.2)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		TAUX DE REALISATION	Pour mémoire CA 2021
		Mandats émis (1)	Restes à réaliser au 31/12		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 969 707,36</b>	<b>3 768 316,70</b>	<b>0,00</b>	<b>94,93%</b>	<b>3 292 189,50</b>
achats de fournitures	1 536 151,00	1 465 463,66			1 369 892,54
services extérieurs	2 350 441,76	2 225 332,62			1 839 442,66
impôts et taxes	83 114,60	77 520,42			82 854,30
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>10 740 000,00</b>	<b>10 698 369,99</b>		<b>99,61%</b>	<b>10 108 280,87</b>
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>633 231,00</b>	<b>623 913,86</b>		<b>98,53%</b>	<b>578 333,47</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 042 436,00</b>	<b>1 037 492,51</b>	<b>0,00</b>	<b>99,53%</b>	<b>969 205,73</b>
contingents et participations	322 898,60	311 158,13			311 158,13
subventions aux associations	343 910,40	311 423,24			311 423,24
subvention au CCAS	135 000,00	135 000,00			135 000,00
charges diverses	240 627,00	279 911,14			211 624,36
<i>sous-total des dépenses de gestion courante</i>	<i>16 385 374,36</i>	<i>16 128 093,06</i>	<i>0,00</i>	<i>98,43%</i>	<i>14 948 009,57</i>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>240 100,00</b>	<b>236 046,52</b>		<b>98,31%</b>	<b>218 193,09</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 341 332,00</b>	<b>1 323 040,57</b>		<b>98,64%</b>	<b>1 293 456,37</b>
participation aux budgets annexes	470 000,00	466 949,78			533 900,00
DSP avec la SPL Pomichet La destination	695 000,00	692 000,00			670 000,00
autres charges exceptionnelles	176 332,00	164 090,79			89 556,37
<b>68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>					<b>7 000,00</b>
<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>5 000,00</b>			<b>0,00%</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 971 806,36</b>	<b>17 687 180,15</b>	<b>0,00</b>	<b>98,42%</b>	<b>16 466 659,03</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>8 344 100,81</b>			<b>0,00%</b>	
<b>042 - Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	<b>1 823 200,00</b>	<b>2 838 695,20</b>		<b>155,70%</b>	<b>6 173 370,97</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 167 300,81</b>	<b>2 838 695,20</b>	<b>0,00</b>	<b>27,92%</b>	<b>6 173 370,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 139 107,17</b>	<b>20 525 875,35</b>	<b>0,00</b>	<b>72,94%</b>	<b>22 640 030,00</b>

Réalisées à hauteur de 98,42 %, les **dépenses réelles de fonctionnement** 2022 s'établissent à **17 687 180,15 €** et sont en hausse globale de 7,41 % par rapport à 2021. Cette évolution, qui n'est pas uniforme et varie selon les chapitres budgétaires, est à rapprocher de la crise sanitaire pour ce qui concerne les charges à caractère général et des mesures nationales pour la masse salariale.

#### Chapitre 011 – Les charges à caractère général : 3 768 316,70 €

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 14,5 % par rapport à 2021 qui pour rappel avait été impacté par la crise sanitaire. L'activité des services 2022 a donc été plus soutenue qu'en 2021 et notamment le volet animation.

De plus, 2022 a surtout été marquée par la reprise de l'inflation qui a impacté les revalorisations contractuelles des marchés publics mais aussi lors du renouvellement de certaines prestations de services (nettoyage de la place du marché et des halles, transports des activités scolaires,).

Le taux de réalisation de ce chapitre est de 95 %.

Il est rappelé que le programme annuel d'entretien des équipements publics (bâtiments et voirie) permet, en améliorant la maintenance régulière du patrimoine, de diminuer les coûts de fonctionnement.

## **Chapitre 012 : Les charges de personnel : 10 698 369,99 €**

Les charges de personnel sont en augmentation entre 2021 et 2022 (+ 590 K€, soit + 5,84 %). Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente une hausse de 76 K€ et les mesures imposées au niveau national comme la revalorisation du point d'indice (163 K€), celle des grilles indiciaires (60 K€) ou l'augmentation des charges patronales (27 K€) sont les principales explications de cette augmentation.

Quant à la revalorisation du régime indemnitaire, elle représente une somme de 23 K€.

Les autres facteurs d'évolutions sont liés à des mouvements de personnels améliorant notamment le niveau de service aux usagers (délivrance de titres d'identité, petite enfance, cuisine centrale, ...).

## **Chapitre 014 – Les atténuations de produits : 623 913,86 €**

Ce chapitre affiche une hausse de près de 8 % entre 2021 et 2022. Cette évolution est à rapprocher de l'évolution des versements d'une partie :

- de fiscalité au SYDELA à hauteur de 18 % de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- du produit des concessions de plage à l'Etat à hauteur de 33 % des sommes facturées,
- de la taxe sur les paris hippiques à la Société des Courses.

Quant au fonds de péréquation intercommunale, il fait preuve de stabilité entre les 2 exercices (- 6 K€, soit 442 K€ en 2022).

Il est à noter que pour la cinquième année consécutive, aucun prélèvement SRU n'a été ponctionné en 2022. Ainsi, les efforts de la commune pour respecter ses obligations légales en matière de production de logements sociaux ont permis de générer des dépenses déductibles et donc de diminuer substantiellement ses dépenses de fonctionnement.

Cette situation ne sera pas reconduite en 2023 du fait de l'utilisation du reliquat des dépenses déductibles des années antérieures.

## **Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 1 037 492,51 €**

Ce chapitre est en hausse d'environ 7 % (+ 68 K€).

La commune apporte un soutien significatif aux associations puisqu'une enveloppe de 342 K€ a été consacrée en 2022. La hausse par rapport à 2021 (+ 30 K€) est à mettre en perspective avec la reprise des activités de nos associations post-covid.

Il est à noter que la contribution aux écoles privées a augmentée de 12 K€ entre les 2 exercices.

La subvention au CCAS, conformément au BP 2022, a été portée à 145 K€ contre 135 K€ en 2021.

## **Chapitre 66 – Charges financières : 236 046,52 €**

Les intérêts d'emprunt passent de 227 K€ en 2021 à 196 K€ en 2022. La gestion active de la dette des années précédentes cumulée au désendettement structurel de la commune expliquent la baisse de près de 14 % de ce poste budgétaire.

Toutefois à la suite de l'emprunt souscrit en début d'année 2022, les intérêts courus non échus sont en hausse (de - 9 K€ en 2021 à 40 K€ en 2022).

Le taux d'intérêt moyen de la dette passe de 1,87 % en 2021 à 1,39 % en 2022 (taux moyen de 2,39 % selon le panel de collectivités suivies par notre cabinet spécialisé dans la gestion de la dette).

## Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles : 1 323 040,57 €

Si ce chapitre fait preuve de stabilité entre 2021 et 2022 (+ 2,3 %) soit environ 30 K€ supplémentaires, les évolutions par poste de dépenses sont différentes :

- Les contributions aux budgets annexes. Pour « Quai des arts », l'année 2021 avait bénéficié d'une participation plus élevée (534 K€) du fait de reports de spectacles initialement prévus en 2020. L'année 2022 retrouve son montant habituel de 440 K€. Quant au budget annexe « Energies renouvelables », une subvention exceptionnelle de 27 K€ émanant du budget principal a été versée en 2022 du fait de l'arrêt de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques de l'hippodrome.
- La contribution pour la délégation de service public à la SPL Pornichet, la destination est identique entre 2021 et 2022 (670 K€). Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du cinéma, 22 K€ ont été versés à la Toile de Mer.
- Des annulations de titres sur exercices antérieurs plus importantes en 2022 (+ 107 K€). Cette situation est liée au reversement d'un acompte encaissé par la commune en 2021 au titre de la dotation Covid.

Les écritures d'ordre comptabilisées au chapitre 042 sont constituées des dotations aux amortissements et des opérations de cessions.

## B. Les recettes de fonctionnement.

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (d'après le document technique du CA 2022 - tableau II A.2)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	TAUX DE REALISATION	Pour mémoire CA 2021
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>110 000,00</b>	<b>104 102,24</b>	<b>94,64%</b>	<b>166 384,43</b>
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE</b>	<b>1 188 905,00</b>	<b>1 220 534,98</b>	<b>102,66%</b>	<b>1 139 569,22</b>
utilisation du domaine	359 355,00	364 325,76	101,38%	341 472,62
produits des services	797 050,00	710 634,81	89,16%	648 253,28
autres produits	32 500,00	145 574,41	447,92%	149 843,32
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>21 526 828,08</b>	<b>21 789 678,65</b>	<b>101,22%</b>	<b>19 313 652,94</b>
impôts locaux	14 207 300,00	14 204 068,00	99,98%	12 610 796,00
autres impôts et taxes	5 570 621,00	5 836 703,77	104,78%	4 991 078,14
dotations CARENE	1 748 907,08	1 748 906,88	100,00%	1 711 778,80
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 416 395,00</b>	<b>1 422 210,79</b>	<b>100,41%</b>	<b>1 603 162,01</b>
dotation globale de fonctionnement	622 502,00	622 502,00	100,00%	751 579,00
subventions et participations	793 893,00	799 708,79	100,73%	677 602,01
dotation covid	0,00	0,00		145 889,00
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>190 095,00</b>	<b>191 795,22</b>	<b>100,89%</b>	<b>168 265,04</b>
revenus des immeubles	165 895,00	167 681,16	101,08%	144 363,47
redevances versées par les délégataires de services publics	22 000,00	23 112,80	105,06%	22 500,00
autres	2 200,00	1 001,26	45,51%	1 401,57
sous-total des recettes de gestion courante	24 432 223,08	24 728 321,88	101,21%	22 391 033,64
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,43</b>		<b>0,43</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 744,00</b>	<b>863 633,61</b>	<b>5485,48%</b>	<b>3 728 715,18</b>
<b>78 - REPRISE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>		<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT'</b>	<b>24 447 967,08</b>	<b>25 666 955,92</b>	<b>104,99%</b>	<b>26 121 749,25</b>
<b>042 - Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	<b>210 000,00</b>	<b>434 769,66</b>	<b>207,03%</b>	<b>205 701,24</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT'</b>	<b>210 000,00</b>	<b>434 769,66</b>	<b>207,03%</b>	<b>205 701,24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 657 967,08</b>	<b>26 101 725,58</b>	<b>105,86%</b>	<b>26 327 450,49</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 481 140,09		

Les **recettes réelles de fonctionnement 2022** s'établissent à **25 666 955,92 €**, avec un taux de réalisation de près de 105 %.

Les recettes de gestion courante, c'est-à-dire hors recettes exceptionnelles, sont en hausse de plus de 10 %.

### **Chapitre 013 – Les atténuations de charge : 104 102,24 €**

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel les remboursements des indemnités journalières qui sont en baisse entre 2021 et 2022.

### **Chapitre 70 – Produits des services : 1 220 534,98 €**

Ce chapitre budgétaire peut être classé en 3 catégories de recettes et progresse de 81 K€ entre 2021 et 2022.

Les produits issus de l'utilisation du domaine augmentent de 23 K€, cette évolution s'explique par les redevances d'occupation du domaine public des exploitants de plage qui, dans le cadre du contexte sanitaire, avaient bénéficié d'une diminution de leurs loyers en 2021.

Les produits des services sont quant à eux en nette hausse de 63 K€. Ces derniers avaient été impactés en 2021 par la crise sanitaire impliquant une moindre fréquentation. Ainsi, les crèches, le centre de loisirs ont généré des recettes supplémentaires.

Enfin, les autres produits sont en légère baisse (- 4 K€) entre 2022 et 2021 et sont liées aux recettes de régies publicitaires. Celles-ci avaient atteint un niveau historiquement élevé en 2021. Pour autant, la recette 2022 est supérieure à celle d'avant crise sanitaire.

### **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 21 789 678,65 €**

La fiscalité directe locale s'est élevée à 14 204 K€ en 2022, soit une hausse de 12,63 %. Cela s'explique par le coefficient de revalorisation de 3,40 %, l'évolution physique des bases mais aussi par la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1 056 K€).

La CARENE a maintenu son enveloppe de dotation de solidarité communautaire à destination des communes et Pornichet a vu sa DSC s'élever à 1 055 K€.

Après l'année record de 2021 pour les droits de mutation (2 551 K€), l'exercice 2022 a enregistré une baisse mais le produit encaissé reste sur un niveau historique avec 2 387 K€. Cette évolution est une des conséquences de la crise sanitaire puisque notre territoire, attractif et dynamique, a été recherché pour l'acquisition de biens immobiliers.

Le casino retrouve un niveau proche mais tout de même inférieur à celui d'avant crise avec une recette de 1 565 K€ (809 K€ en 2021, 971 K€ en 2020 et 1 835 K€ en 2019).

Enfin, la taxe de séjour a atteint un excellent niveau avec 670 K€ (553 K€ en 2021, 412 K€ en 2020 et 555 K€ en 2019).

### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 422 210,79 €**

Ce chapitre budgétaire est en baisse de 11,3 % (- 181 K€) entre 2021 et 2022.

La dotation forfaitaire de l'Etat est la principale recette de ce chapitre avec un montant de 623 K€. Alors qu'une stabilisation de l'enveloppe nationale de la DGF a été approuvée en loi de finances initiale pour 2022, la commune de Pornichet a constaté une baisse de 129 K€ entre 2022 et 2021 (soit - 17 %). Pour rappel, la dotation forfaitaire était de 2 618 K€ en 2013.

Pour 2 recettes, la crise sanitaire biaise à nouveau les comparaisons entre exercices.

La première avec la dotation « Filet de sécurité pour les collectivités » instaurée par la loi de finances rectificatives n°3 pour 2020. En effet, en 2021 la commune avait bénéficié un acompte de 148 K€ de l'Etat. Ce dispositif n'ayant pas été reconduit en 2022, il y a donc une baisse entre 2021 et 2022.

La seconde concerne le soutien de la CAF pour la petite-enfance et la jeunesse, notamment. Pour rappel, celui-ci avait été plus important en 2020 avec la volonté pour la CAF de soutenir financièrement les collectivités qui avaient vu leurs structures être fermées pendant le confinement. Des recettes 2021 avaient été versées par anticipation en 2020 et l'aide globale s'était élevée alors à 734 K€. En 2021, logiquement cette recette était en baisse par rapport à l'exercice précédent avec 484 K€.

L'année 2022 reprend son rythme de croisière avec 602 K€ de recettes (+ 118 K€).

Quant aux allocations compensatrices de fiscalité (21 K€), elles se limitent depuis 2021 aux seules taxes foncières. En effet, la recette liée à la taxe d'habitation a été intégrée au sein du coefficient correcteur servant à neutraliser le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 863 633,61 €**

Ce chapitre est essentiellement composé des cessions immobilières pour 830 K€ (avenue du Baulois notamment) et des annulations de mandats sur exercices antérieurs (13 K€), notamment, complètent ce chapitre.

En intégrant les opérations d'ordre, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **26 101 725,58 €** et permettent ainsi de dégager un excédent 2022 de **9 056 990,32 €**. Ce résultat contribue à financer les dépenses d'investissement.

### III. Présentation budgétaire de la section d'investissement.

#### A. Un niveau de dépenses d'investissement toujours soutenu.

##### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (d'après le document technique du CA 2022 - tableau II A.3)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		TAUX DE REALISATION	
		Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	/ mandats émis	/mandats émis + RàR
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	504 507,36	142 064,32	184 488,84	28,16%	64,73%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	457 447,01	279 257,74	103 351,24	61,05%	83,64%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 069 796,64	16 120 400,83	1 838 347,71	84,53%	94,17%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	784 808,41	71 029,82	1 971,60	9,05%	9,30%
<i>sous-total des dépenses d'équipement</i>	<i>20 816 559,42</i>	<i>16 612 752,71</i>	<i>2 128 159,39</i>	<i>79,81%</i>	<i>90,03%</i>
10 - DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	221 170,36	221 170,36		100,00%	100,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 607 180,00	1 577 955,82	3 029 207,70	20,74%	60,56%
remboursement annuel	1 551 000,00	1 550 983,52			
AMI ports	3 056 180,00	26 972,30	3 029 207,70		
écritures emprunts assortis lignes de trésorerie (D=R)	3 000 000,00	0,00			
45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	706 646,08	441 347,70	265 298,38	62,46%	100,00%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	300,00	300,00	0,00	100,00%	100,00%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 501 855,86</b>	<b>18 853 526,59</b>	<b>5 422 665,47</b>	<b>63,91%</b>	<b>82,29%</b>
040 - Opé. D'ordre de transferts entre sections	210 000,00	434 769,66		207,03%	207,03%
041 - Opé. À l'intérieur de la section	361 915,00	335 482,30		92,70%	92,70%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>571 915,00</b>	<b>770 251,96</b>	<b>0,00</b>	<b>134,68%</b>	<b>134,68%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 073 770,86</b>	<b>19 623 778,55</b>	<b>5 422 665,47</b>	<b>65,25%</b>	<b>83,28%</b>
				taux de réalisation hors 16449	
				<b>72,48%</b>	<b>92,51%</b>
Pour information			0,00		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00		

Les **dépenses d'investissement** 2022 s'élèvent en réalisation à **19 623 778,55 €**, hors restes à réaliser d'un montant de 5 422 665,47 €. Le taux de réalisation est de 65,25 %, pour un taux d'engagement de **83,28 %**. Hors crédits dédiés aux emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, ces taux de réalisation sont respectivement de 72,48 % et de **92,51 %**.

#### Chapitres 20, 204, 21 et 23 : Les dépenses d'équipement : 16 612 752,71 €

Le taux de réalisation est de 79,81 % et en intégrant les restes à réaliser, ce taux passe à 90,03 %, contre 84,18 % en 2021. Pour rappel, le montant des dépenses d'équipement 2021 était d'un montant de 9 540 K€.

L'année 2022 a vu notamment les projets suivants se réaliser :

- L'aménagement la tranche n°1 du front de mer (3,4 M€),
- La construction d'une salle de cinéma et de 2 salles polyvalentes (2,2 M€),
- Le cœur de ville avec le bâtiment d'entrée de ville (340 K€), la place du 08 mai (296 K€) et les travaux d'aménagement (2 521 K€),
- Le platelage le long du port d'échouage assurant une continuité piétonne (625 K€),

- La rénovation du parc d'éclairage public (90 K€) et des bâtiments publics (plus de 500 K€),
- Des opérations spécifiques de voirie avec les avenues de Cresiker/Paolini (161 K€), Cavaro (260 K€), de Guérande (108 K€) et de la route d'Ermur (420 K€),
- L'entretien de la voirie pour 508 K€, complété par des enfouissements de réseaux (279 K€),
- L'équipement du mobilier de la médiathèque (229 K€) et la fin des travaux d'aménagement intérieur (199 K€),
- Des acquisitions foncières pour 1 885 K€ avec notamment le bois des Evens (1 221 K€),
- L'acquisition de véhicules utilitaires (275 K€),

#### **Chapitre 16 – Emprunts : 1 577 955,82 €.**

Ce chapitre est quasi exclusivement composé du remboursement annuel du capital de la dette.

Au 31 décembre 2022, l'**encours de dette** de la ville s'établit à **18 823 734 €** contre **10 890 408 €** au 31 décembre 2021.

Cette évolution est à rapprocher de l'emprunt à taux fixe de 9,5 M€ qui a été souscrit en début d'année 2022 (taux fixe de 0,75 % sur 20 ans).

#### **Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : 441 347,70 €.**

Ce chapitre retrace les dépenses réalisées pour le compte de la CARENE dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée (front de mer et avenue Emile Outtier).

A noter, enfin, qu'une écriture (chapitre 10) a dû être passée dans le cadre du passage à la M57 pour 221 K€.

## B. Les recettes d'investissement.

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT (d'après le document technique du CA 2022- tableau II A.3)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés		TAUX DE REALISATION	
		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	/ Titres émis	/ Titres émis + RàR
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 012 609,28</b>	<b>599 761,85</b>	<b>1 153 679,54</b>	<b>29,80%</b>	<b>87,12%</b>
Etat	680 016,00	4 976,00	559 000,00		
Département	119 746,00	87 188,00	32 558,00		
Région	245 024,18	32 049,53	200 000,00		
CARENE	524 623,25	213 861,64	325 893,69		
autres	221 227,85	39 714,68	36 227,85		
amendes de police	221 972,00	221 972,00	0,00		
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>8 296 504,87</b>	<b>9 484 310,00</b>	<b>463 271,50</b>	<b>114,32%</b>	<b>119,90%</b>
dette nouvelle	4 833 233,37	9 484 310,00			
AMI ports	463 271,50		463 271,50		
écritures emprunts assortis lignes de trésorerie (D=R)	3 000 000,00		0,00		
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>4 078,34</b>			
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>292 727,04</b>	<b>0,00</b>		
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>600 000,00</b>	<b>251 815,16</b>	<b>0,00</b>	<b>41,97%</b>	<b>41,97%</b>
<i>sous-total des recettes d'équipement</i>	<i>10 909 114,15</i>	<i>10 632 692,39</i>	<i>1 616 951,04</i>	<i>97,47%</i>	<i>112,29%</i>
<b>10 - DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)</b>	<b>1 458 663,00</b>	<b>1 495 239,64</b>	<b>0,00</b>	<b>102,51%</b>	<b>102,51%</b>
FCTVA	1 158 663,00	1 158 663,20			
Taxe d'aménagement	300 000,00	336 576,44			
<b>1068 - EXCEDENT DE FONCT. CAPITALISES</b>	<b>3 100 000,00</b>	<b>3 100 000,00</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>706 646,08</b>	<b>397 440,00</b>	<b>309 206,08</b>	<b>56,24%</b>	<b>100,00%</b>
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>118 038,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>024 - PRODUITS DES CESSIONS</b>	<b>905 722,00</b>			<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<i>sous-total des recettes financières</i>	<i>6 289 069,79</i>	<i>4 992 679,64</i>	<i>309 206,08</i>	<i>79,39%</i>	<i>84,30%</i>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 198 183,94</b>	<b>15 625 372,03</b>	<b>1 926 157,12</b>	<b>90,85%</b>	<b>102,05%</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>8 344 100,81</b>				
<b>040 - Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	<b>1 823 200,00</b>	<b>2 838 695,20</b>		<b>155,70%</b>	<b>155,70%</b>
<b>041 - Opé. À l'intérieur de la section</b>	<b>361 915,00</b>	<b>335 482,30</b>		<b>92,70%</b>	<b>92,70%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 529 215,81</b>	<b>3 174 177,50</b>	<b>0,00</b>	<b>30,15%</b>	<b>30,15%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 727 399,75</b>	<b>18 799 549,53</b>	<b>1 926 157,12</b>	<b>67,80%</b>	<b>74,75%</b>
			taux de réalisation hors 021 - Virement de la section de fonctionnement et hors 16449	<b>114,75%</b>	<b>126,51%</b>
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		<b>2 346 371,11</b>			

En 2022, les **recettes d'investissement** s'élèvent en réalisation à **18 799 549,53 €**, hors restes à réaliser d'un montant de 1 926 157,12 €. Le taux de réalisation est de 67,80 %, pour un taux d'engagement de **74,75 %**.

Hors effet des opérations de gestion de ligne de trésorerie (D=R) et virement de la section de fonctionnement, le taux de réalisation est de 126,51 %.

Les recettes réelles d'investissement sont notamment composées :

- Du recours à l'emprunt à hauteur de 9 484 K€ (taux fixe de 0,75 % sur 20 ans),
- De l'excédent de fonctionnement 2021 affecté en section d'investissement : 3 100 K€,
- Du FCTVA pour 1 159 K€,
- De la taxe d'aménagement (336 K€),
- Des amendes de police pour 223 K€,

- De fonds de concours de la CARENE au titre d'aménagements cyclables (175 K€),
- La fin des versements de subventions pour le financement des études environnementales préalables des ports (141 K€),

Les recettes d'ordre (3 174 K€) comportent notamment les dotations aux amortissements (1 751 K€), les écritures liées aux cessions d'immobilisations ainsi que des écritures patrimoniales (335 K€).

## IV. Des ratios financiers toujours performants.

Pour mesurer leur situation financière, les collectivités utilisent trois indicateurs :

**L'épargne brute** : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions, et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur retrace la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur sa section de fonctionnement.

**L'épargne nette** : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur retrace la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens, afin de financer sa section d'investissement.

**Encours de la dette / Epargne brute** : il s'agit du volume de stock de dette de la commune rapporté au niveau de l'épargne brute. Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose une collectivité pour rembourser sa dette.

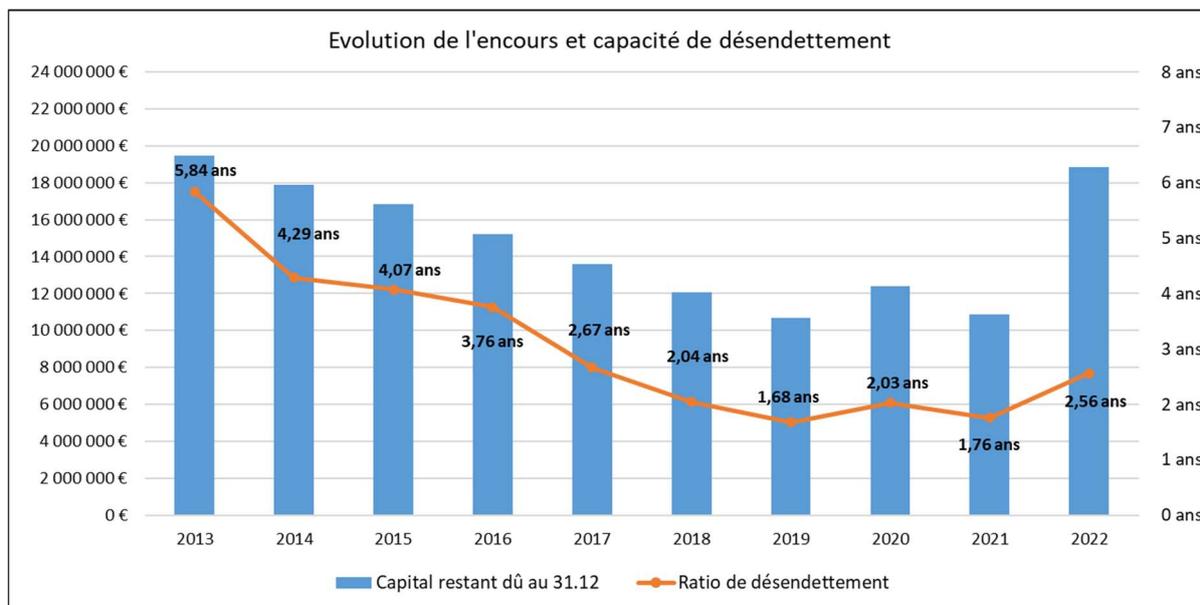
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes de Gestion</b>	<b>20 744 239</b>	<b>21 313 895</b>	<b>21 727 548</b>	<b>21 598 574</b>	<b>22 614 160</b>	<b>22 309 051</b>	<b>22 536 912</b>	<b>21 703 657</b>	<b>22 471 849</b>	<b>24 836 561</b>
Fiscalité	15 836 293	16 779 169	17 327 165	17 858 039	18 769 686	18 805 398	18 884 853	17 932 664	19 313 653	21 789 679
Dotations et participations	3 626 667	3 389 048	3 031 100	2 542 483	2 244 749	2 063 425	1 997 691	2 573 366	1 603 162	1 422 211
Produits des services	789 775	816 685	849 963	829 243	1 122 933	1 097 707	1 122 762	898 962	1 139 569	1 220 535
Autres recettes courantes	325 167	175 996	161 067	153 450	144 950	155 601	171 774	138 985	168 265	191 795
Autres recettes	166 337	152 998	358 255	215 358	331 842	186 920	359 833	159 681	247 200	212 342
<b>Dépenses de Gestion</b>	<b>16 663 727</b>	<b>16 515 236</b>	<b>17 036 284</b>	<b>17 067 820</b>	<b>17 106 068</b>	<b>16 040 442</b>	<b>15 839 168</b>	<b>15 332 805</b>	<b>16 041 965</b>	<b>17 291 064</b>
Charges à caractère général	4 132 728	3 901 978	3 885 358	3 956 453	3 716 492	3 408 896	3 420 928	3 089 307	3 292 190	3 768 317
Frais de Personnel	9 294 943	9 563 834	9 742 008	10 023 717	10 138 910	9 822 314	9 951 228	9 994 295	10 108 281	10 698 370
Atténuation de produits	531 027	352 749	325 284	678 298	837 270	584 274	605 326	604 110	578 333	623 914
Autres charges de gestion courante	2 330 568	2 307 149	2 225 576	1 498 648	1 416 328	1 435 422	1 096 589	994 082	969 206	1 037 493
Charges financières hors intérêt de la dette	54 656	9 725	467 295	18 809	13 252	12 534	26 257	10 799	8 782	39 579
Charges exceptionnelles	469 794	529 705	539 850	1 003 518	1 160 011	1 000 308	990 087	858 343	1 293 456	1 323 041
Provision	57 000	-	-	75 000	-	-	-	-	-	7 000
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>4 023 512</b>	<b>4 798 659</b>	<b>4 691 264</b>	<b>4 530 754</b>	<b>5 508 092</b>	<b>6 268 609</b>	<b>6 697 744</b>	<b>6 370 852</b>	<b>6 429 884</b>	<b>7 545 497</b>
Intérêts de la dette	690 720	632 898	562 537	483 513	399 706,23	357 308	320 160	251 071	226 975	196 467
<b>Epargne brute</b>	<b>3 332 792</b>	<b>4 165 762</b>	<b>4 128 727</b>	<b>4 047 241</b>	<b>5 108 385</b>	<b>5 911 301</b>	<b>6 377 584</b>	<b>6 119 782</b>	<b>6 202 909</b>	<b>7 349 030</b>
Capital remboursé	1 967 610	1 586 891	1 619 691	1 621 703	1 586 512	1 527 707	1 388 193	1 392 786	1 508 475	1 550 984
<b>Epargne nette</b>	<b>1 365 182</b>	<b>2 578 870</b>	<b>2 509 037</b>	<b>2 425 538</b>	<b>3 521 874</b>	<b>4 383 594</b>	<b>4 989 391</b>	<b>4 726 996</b>	<b>4 694 434</b>	<b>5 798 046</b>
<b>RATIOS</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Capital restant du au 31.12	19 457 985	17 871 094	16 822 784	15 201 081	13 614 570	12 086 862	10 698 669	12 398 883	10 890 408	18 823 735
Dette/Epargne brute	5,84 ans	4,29 ans	4,07 ans	3,76 ans	2,67 ans	2,04 ans	1,68 ans	2,03 ans	1,76 ans	2,56 ans

L'épargne brute de 2022 affiche un excellent niveau avec 7,35 M€, soit une hausse de 1,15 M€.

L'épargne nette évolue dans les mêmes proportions et s'élève à 5,80 M€.

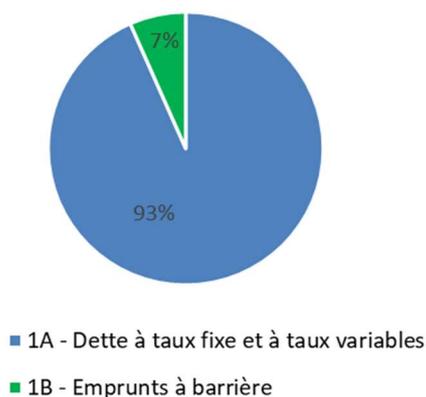
Quant à l'encours de dette, il est de 18,82 M€ au 31 décembre 2022, soit une hausse de 7,93 M€. Cette évolution est à rapprocher de l'emprunt qui a été souscrit en début d'année 2022 (9,48 M€) et du remboursement du capitale de la dette (1,55 M€).

Le ratio « Dette / épargne brute » est mécaniquement en légère hausse par rapport à 2021 et s'élève à 2,56 ans.

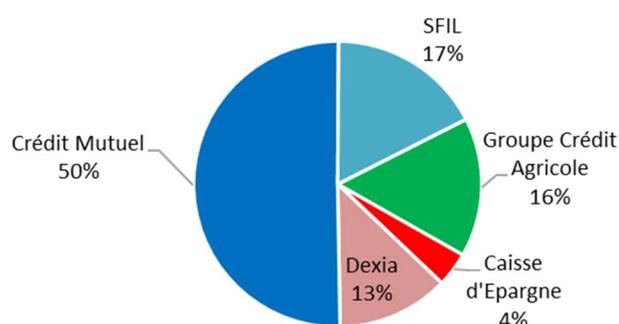


Au 31 décembre 2022, la dette présente les caractéristiques principales suivantes :

Classification de la dette



Répartition de l'encours



L'encours de la dette est donc sain puisqu'il est quasi exclusivement composé de taux fixes et de taux variables (1A). Un emprunt est classé en 1B et compte tenu de ses caractéristiques ne présente pas de risque puisqu'il dispose d'une barrière sur Euribor 12 mois à 5,75 %. Début avril 2023, cet index était de 3,58 %. Ainsi, malgré la remontée des taux d'intérêts, il demeure un écart raisonnable avec le niveau de la barrière. Cet emprunt sera remboursé définitivement en 2030.

Le taux d'intérêt moyen de la dette passe de 1,87 % en 2021 à 1,39 % en 2022.

Quant aux ratios légaux, en retenant la population DGF qui intègre les résidences secondaires et pour prendre en considération l'activité et le surclassement de Pornichet comme station touristique, les données sont les suivantes :

	Pornichet (Population DGF : 18 044)	Moyenne de la strate - 10 à 20 000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	980,23	1 213,00
Produit des impositions directes/population	787,19	576,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 422,46	1 357,00
Dépenses d'équipement brut/population	920,68	324,00
Encours de dette/population	1 043,21	816,00
DGF/population	34,50	174,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,49%	55,40%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	74,95%	95,80%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	64,72%	23,88%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	73,34%	60,13%

## V. Le budget annexe Quai des Arts

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget annexe retrace l'activité de cet équipement sur une année civile, autrement dit sur deux saisons culturelles.

Outre la partie artistique, ce budget intègre les coûts de gestion du bâtiment (entretien courant et investissement). Comme il s'agit d'un immeuble productif de revenus, l'amortissement doit être pratiqué. Cela représente une charge conséquente sur la section de fonctionnement.

Aussi, ce type de budget présente la particularité de dégager une capacité d'investissement importante, sans affectation immédiate en raison de l'ancienneté du bâti et d'obérer sensiblement l'équilibre de la section de fonctionnement, sous le seul effet du poids des amortissements.

En 2022, le résultat cumulé, fonctionnement et investissement, avec les restes à réaliser, est excédentaire de 429 725,31 € dont un excédent de fonctionnement de 24 838,26 €.

Les recettes tirées de la billetterie et des activités annexes se sont élevées à 170 K€ (109 K€ en 2021 et 216 K€ en 2019).

Les recettes locatives ont atteint un niveau proche de celui d'avant crise avec 26 K€ (2021 et 2020 : 5 K€ et 2019 : 36 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 652 K€ (618 K€ en 2021). Elles sont composées de la masse salariale (322 K€) et des charges à caractère général (achats de spectacles, entretien du bâtiment, pour 329 K€).

Quant à la subvention du budget principal, conformément au budget primitif, elle s'est élevée à 440 K€, soit le niveau d'avant crise sanitaire.

Il est à noter que 70 K€ de dépenses ont été réalisées en investissement (console son et vidéoprojecteur, principalement) et qui ont été financées par les amortissements.

## VI. Le budget annexe Energies Renouvelables.

Créé en 2021, ce budget annexe a vocation à enregistrer tous les flux financiers liés à la production d'énergies renouvelables, qu'elles soient commercialisées ou autoconsommées. L'activité 2022 a été marquée par l'incendie des panneaux et l'arrêt de la production de l'électricité qui s'en est suivie.

Ainsi les recettes tirées de la vente d'électricité se sont élevées à 19 K€. Comme cela était insuffisant pour financer les dotations aux amortissements (41 K€) et les dépenses liées à l'exploitation (6 K€), une contribution exceptionnelle du budget principal (27 K€) s'est avérée indispensable.

Compte tenu de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, la section de fonctionnement est à l'équilibre alors que la section d'investissement affiche un excédent de 86 K€. Cette dernière a notamment enregistré en recettes les dotations aux amortissements et l'excédent de 2021. En dépenses, la dépose de certains panneaux a été réalisée (12 K€). Le résultat global de clôture est donc de 86 K€.

## VII. Consolidation du budget principal et des budgets annexes.

	BUDGET PRINCIPAL	QUAI DES ARTS	ENERGIES RENOUVELABLES	TOTAL
<b>I - FONCTIONNEMENT (1+2)</b>	<b>9 056 990,32</b>	<b>24 838,26</b>	<b>0,00</b>	<b>9 081 828,58</b>
1 - Résultat de l'exercice	5 575 850,23	-34 709,66	0,00	5 541 140,57
2 - Résultat reporté	3 481 140,09	59 547,92	0,00	3 540 688,01
<b>II - INVESTISSEMENT (1+2)</b>	<b>1 522 142,09</b>	<b>422 402,05</b>	<b>85 896,71</b>	<b>2 030 440,85</b>
1 - Résultat de l'exercice	-824 229,02	33 450,50	85 896,71	-704 881,81
2 - Résultat reporté	2 346 371,11	388 951,55	0,00	2 735 322,66
<b>III - RESULTAT GLOBAL</b>	<b>10 579 132,41</b>	<b>447 240,31</b>	<b>85 896,71</b>	<b>11 112 269,43</b>
<i>pour rappel 2021</i>	8 927 511,20	448 499,47	58 038,71	9 434 049,38
<b>IV - REPORTS (solde : recettes - dépenses)</b>	<b>-3 496 508,35</b>	<b>-17 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 514 023,35</b>
1 - Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - Investissement	-3 496 508,35	-17 515,00	0,00	-3 514 023,35
<b>V - RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	<b>7 082 624,06</b>	<b>429 725,31</b>	<b>85 896,71</b>	<b>7 598 246,08</b>
<i>pour rappel 2021</i>	3 535 661,83	448 499,47	-6 061,29	3 978 100,01

Ce dernier tableau offre une vision consolidée de la formation du résultat de clôture du budget de la commune. Ainsi, globalement, en ajoutant le résultat net de clôture des budgets annexes, « Quai des Arts » et « Energies renouvelables » le résultat cumulé 2022 est de 7 598 246,08 €.